



**DÉFENSE PROFESSIONNELLE**

# Le «paquet lait» vaudois et les directives de fumure occuperont Prolait en 2021

Sabine Guex

**Durant l'année à venir, Prolait se focalisera entre autres sur le développement du «paquet lait» vaudois ainsi que sur la mise à jour des directives vaudoises concernant les engrais de ferme.**

Prolait a revisité quelque peu la tenue de ses traditionnelles assemblées de cercle, coronavirus oblige. Ces dernières ont toutes eu lieu en visioconférence. Agri a assisté à la séance du 3 février dernier, dédiée aux producteurs de la région de la Broye. Entre 2019 et 2020, la fédération laitière intercantonale a perdu 64 sociétaires, ce qui représente une diminution de 6%. En revanche, les livraisons de lait effectives ont augmenté de 4,04 millions, pour s'établir à 217,8 millions de litres. Durant l'année à venir, il est prévu qu'un sixième membre intègre le conseil d'administration. Ce dernier était passé de sept sièges à cinq lors de la restructuration de la fédération. «A l'heure actuelle, toutes les régions sous l'égide de Prolait n'ont pas un représentant au sein du conseil d'administration. Accueillir une personne supplémentaire facilitera aussi la répartition des mandats à assurer», a relevé Marc Benoit, président de Prolait.

Fraîchement entrée en fonction en tant que nouvelle directrice, Marie Garnier a passé en revue les tâches auxquelles s'attellera Prolait en 2021, outre la défense professionnelle des producteurs de lait et le conseil aux sociétés. En ce qui concerne celles qui produisent du Vacherin Mont-d'Or AOP ou de l'Etivaz AOP, la



La DGE a également mis à jour la réglementation cantonale relative aux dépôts temporaires de fumier. Ils sont tolérés durant six semaines mais doivent désormais être couverts afin d'être protégés des précipitations.

V. GREMAUD

faîtière planche actuellement sur une révision des règlements afin que les quantités attribuées correspondent sur le long terme aux investissements réalisés par les sociétés de fromagerie. Cette année, l'organisation proposera des séminaires en ligne à ses membres au sujet de diverses thématiques, à l'instar de la traite robotisée ou des initiatives phytos. Il est prévu aussi de poursuivre la dissolution de Prolait plateforme laitière de Suisse occidentale ainsi que d'aider à mettre en œuvre les conclusions d'un rapport dressé par la fédération. Ce dernier porte sur le potentiel d'augmentation des quantités de Gruyère AOP fabriquées dans le canton de Neuchâtel.

Au programme figure aussi la mise en valeur du «paquet lait» vaudois (lire Agri du 29 novembre 2019) ainsi que l'application de la mise à jour des directives de la Direction générale de l'environnement (DGE) concernant l'épandage et le stockage des engrais de ferme (lire Agri du 15 janvier 2021).

■ **«Paquet lait»**

En novembre 2019, le Grand Conseil vaudois a décidé de soutenir l'économie laitière vaudoise avec un budget de la hauteur de 10 millions de francs, alloués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la fin décembre 2023. Ce programme de soutien est réparti en sept axes, dont voici l'avancement à l'heure actuelle:

- développer l'autonomie fourragère et différencier le lait vaudois. Cette mesure dispose d'un budget de 4 millions de francs sur toute sa période. A la fin 2020, 130 producteurs s'étaient manifestés pour un total de 635 000 francs;
- promouvoir le lait de non-ensilage en encourageant la reconversion. Fin 2020, 7 dossiers étaient déposés, ce qui représente un total de 1,4 million de kilos de lait et mobilise 375 000 francs;
- développer la formation de «gestionnaire de troupeau» afin de renforcer les compétences des détenteurs de grands cheptels. A l'heure actuelle, 6 personnes se sont inscrites.

Le soutien à l'intégration des producteurs vaudois chez Mooh, la prospection de nouveaux marchés d'exportation, le renforcement de la vulgarisation et le soutien à la sélection du bétail sur des critères de durabilité sont en cours de développement.

■ **Epandage**

Les producteurs de la Broye vaudoise ont fait part de leurs inquiétudes face à la mise à jour de la directive qui porte sur l'épandage des engrais de ferme communiquée le 1<sup>er</sup> décembre dernier par la Direction générale de l'environnement (DGE). Pour rappel, l'épandage d'engrais de ferme liquides et solides est désormais prohibé à partir du

moment où la température moyenne journalière de l'air est inférieure à 5 degrés Celsius durant cinq jours consécutifs. L'interdiction est levée dès qu'elle dépasse à nouveau les 5 degrés Celsius durant sept jours d'affilée. En cas de nécessité, il est possible de demander une dérogation au préfet.

Il y a quelques années, les agriculteurs fribourgeois avaient été confrontés à une directive semblable au niveau cantonal. Marie Garnier, alors à la tête de la Direction de l'agriculture, des institutions et des forêts (DIAF), était intervenue en supprimant cette dernière: «J'ai pu constater sur Fribourg l'effet contre-productif que peuvent avoir des indications trop précises concernant l'épandage des engrais de ferme. Les directives fédérales sont assez explicites. Ce n'est pas nécessairement en réglementant davantage au niveau cantonal que l'environnement se porte mieux. Entourer les agriculteurs avec compétence pour qu'ils puissent bien réagir aux conditions climatiques est très efficace à ce niveau». Forte de son expérience, la directrice de Prolait a pris contact avec le Département de l'environnement et de la sécurité (DES), tout comme l'a fait Prométerre. A l'heure actuelle, Prolait préconise aux agriculteurs de respecter les nouvelles directives, c'est-à-dire de demander une dérogation au préfet en cas de nécessité. Marie Garnier espère pouvoir contribuer à trouver une solution pragmatique. «En responsabilisant les agriculteurs, il est possible de valoriser les engrais de ferme tout en préservant l'environnement. Il faut être sévère quand il y a pollution, mais il n'y a pas lieu de faire du zèle tant qu'il n'y a pas de manquement avéré.»

## Coup d'œil sur le marché et les filières

Selon le dernier rapport sur le marché laitier publié par les Producteurs suisses de lait (PSL), la production laitière suisse a augmenté de 0,2% sur la période de janvier à novembre 2020 par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne le lait bio, la hausse s'est portée à 4,6%. Du côté du beurre, à la fin décembre 2020, les stocks de beurre congelé en Suisse s'élevaient à 1140 tonnes, ce qui correspond à 993 tonnes ou 675,5% de plus qu'en décembre 2019. Le niveau des stocks au début de cette année est comparable à celui de janvier 2019. Néanmoins, selon Didier Roch, vice-président du conseil d'administration de Prolait, l'Interprofession du lait a déposé une nouvelle demande pour importer 1500 tonnes.

Quant aux fromages, les chiffres globaux pour 2020

sont disponibles. Au total, 77 124 tonnes de fromage suisse ont été exportées. Sur la même période, les importations de fromage ont augmenté de 11,7% (+7529 t), pour atteindre 71 664 tonnes. La balance commerciale demeure donc positive.

■ **Mooh**

Pour février 2021, le prix de base fixé par Mooh (sans le supplément pour le lait commercialisé) atteint 54 ct pour le lait PER d'ensilage, ce qui équivaut à 4 ct de plus par rapport au prix de février 2020. En décembre 2020, le pool laitier a valorisé près de 75% de son lait dans le segment A.

■ **Grand-Pré**

Désormais, la fromagerie Le Grand-Pré bénéficie d'une séparation nette entre ses acti-

vités de production et la propriété du bâtiment. La production a augmenté de 10 tonnes en 2020, pour s'établir à 65 tonnes. De ce total, 3 tonnes ont été exportées. Au chapitre des nouveautés, «Le P'tit Vaudois», un fromage bio, a fait son apparition. En 2021, la fromagerie moudonnaise présentera une nouvelle confection innovante.

■ **Gruyère AOP**

Comme annoncé dans Agri du 11 décembre 2020, le tonnage libéré à la production en 2021 se monte à 29 911 tonnes pour le Gruyère AOP traditionnel ainsi qu'à 1326 tonnes pour le bio. Cette augmentation correspond à un 1% supplémentaire attribué de manière définitive ainsi qu'à 1% provisoire. Pour les alpages, les quantités seront confirmées à la fin du

mois de mars. Divers dossiers sont toujours en analyse, à l'instar du travail sur la durabilité, de l'étude Triesse-Gressard et de l'équilibre entre les teneurs en matière grasse et en protéine du lait. Le mandat d'Oswald Kessler, président de l'interprofession, arrivera à terme d'ici une année et demie. Les recherches en vue de trouver son successeur sont lancées.

■ **Vacherin Mont-d'Or AOP**

Durant l'exercice 2019-2020, la production a reculé de 7 tonnes pour s'établir à 552 tonnes (lire Agri du 7 août 2020). L'objectif fixé pour la saison actuelle se monte à 570 tonnes. Les ventes sont en hausse malgré la pandémie, les exportations connaissent une augmentation d'environ 10%. Le projet de rapatriement



Les tonnages définitifs de Gruyère d'alpage AOP libérés à la production en 2021 seront connus à la fin mars.

S. GUÉX

de la fabrication des boîtes en Suisse est en phase de finalisation.

■ **L'Etivaz AOP**

L'année dernière, la production de deux séries s'est portée à 17 579 pièces, ce qui cor-

respond à une diminution de 934 unités. Lors de la première série, dix producteurs ont obtenu la note de 20 points. La moyenne se situe à 19,36. Concernant le bio, la moyenne de taxation de la première série se situe à 18,77. **sg**